

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 25/06/2019 **Inspecteur:** Michaël Polys **Mentor:** **Installateur:** CCElec
Étiquette d'identification: **Client reference:** **N° C. Ident:-**
N° TVA:BE 879 730 711
Marque et type d'appareil de mesure: N° série:: 18120250
Metrel ET61557

Adresse de l'installation:

Rue Des 4 vents
Numéro N.C/A2.2
Code postal 1360
Commune Perwez
Type appartement

Propriétaire:

Nom Thomas & Piron Bâtiment
Rue Fort D'Andois
Numéro 5
Code postal 5100
Commune Wierde

EAN : 54

N° compteur: : Non placé

Type de contrôle:

Contrôle périodique d'une installation domestique temporaire selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: ORES Tension: 1N400V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 63 A
Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 13 Ri GEN: 45 MΩ
Prise de terre: Boucle RE: 3,81 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	63		22,5kA2s (3000A)	A	Tous	/	/
300	63		22,5kA2s (3000A)	A	4	/	/



DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Voir Schémas	-	-	-	-	-
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl	<input type="checkbox"/>
Liaisons équipotentielles	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente			
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> PA		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Néant

Note : les récepteurs n'étaient pas installé au jour du contrôle (éclairages, cuisine, SDB)

CONCLUSION

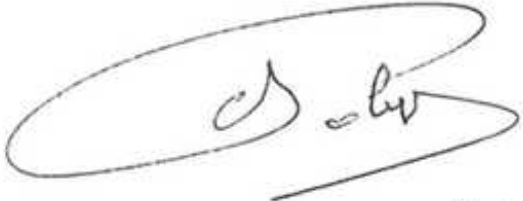
- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 16/5/2024
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 1

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Michaël Polys



Polys Michaël

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electricité du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 16/5/2024	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

